



BULLETIN DÉCLARATIF 2012

(Voir les conditions en annexe)

FICHE D'IDENTITE DU CABINET

Forme d'exercice (SELARL, SCP, Individuel, etc. ...) :

Raison sociale :

.....

Adresse complète (Cabinet principal et Cabinet secondaire) :

.....

.....

Tél :

.....

Fax :

.....

Email :

.....

Site Internet :

.....

Grâce à nos cotisations, ALTA-JURIS peut vivre et se développer, aussi je vous remercie de veiller au règlement de la cotisation de votre cabinet. Comptant sur votre promptitude,
Cordialement votre.

Le Président,
Jean-Pierre RAYNAUD



I- COTISATION ASSOCIATION ALTA-JURIS INTERNATIONAL 2012

- **La cotisation à l'Association** comprendra :
 - une somme forfaitaire de **330 euros HT** pour chaque Cabinet membre d'ALTA-JURIS,
 - À cette base s'ajoutera une somme de **330 euros HT par avocat associé** et une somme de **165 euros HT par avocat collaborateur**.
- **Les cabinets ALTA-JURIS International situés et exerçant hors de France ne sont tenus qu'au règlement d'une cotisation forfaitaire de 1000 euros.**
- QUELQUES D'EXEMPLES :
 - un cabinet (330.00€) composé d'**1 seul avocat** (330.00€) = **660.00 € HT**
 - un cabinet (330.00€) composé d'**un avocat associé** (330.00€) + **2 avocats collaborateurs** (2x165.00€)= **990.00€ HT**
 - un cabinet (330.00€) composé de **2 avocats associés** (2x330.00€) + **2 avocats collaborateurs** (2x165.00€)= **1320.00€ HT**
 - un cabinet (330.00€) composé de **3 avocats associés** (3x330.00€) + **3 avocats collaborateurs** (3x165.00€)= **1815.00€ HT**
 - un cabinet (330.00€) composé de **4 avocats associés** (4x330.00€) + **2 avocats collaborateurs** (2x165.00€)= **1980.00€ HT**
 - un cabinet (330.00€) composé de **4 avocats associés** (4x330.00€) + **4 avocats collaborateurs** (4x165.00€)= **2310.00€ HT**

Le cabinet :	=	330, 00 € HT
+ Nombre d'avocats associés : x	330.00	= , 00 € HT
+ Nombre d'avocats collaborateurs : x	165.00	= , 00 € HT
	TOTAL HT, 00 € HT
	<u>TVA à 19.6%</u> :, .00 € HT
	TOTAL TTC :, 00 € TTC

*La réduction ne s'applique qu'à cette cotisation et sous réserve d'un règlement par prélèvement uniquement. Toutes les cotisations seront prélevées par prélèvement (remplir l'autorisation jointe.)

Remise de 5% = ,00 €



II- DROIT D'INSCRIPTION 2012 AUX PÔLES DE FORMATION

8 Pôles :

- Assurances & Responsabilité
- Vie Privée
- Immobilier
- Activités Publiques
- Stratégies de l'Entreprise
- Management du Personnel
- Fiscalité
- Européen et International

A- La liste des avocats associés inscrits, au moins, à un pôle de formation :

	NOM et Prénom de l'Avocat Associé	* Pôle Spécialisé Obligatoire <u>700,00 € HT / inscrit</u>	* Pôle spécialisé supplémentaire <u>450,00 € HT / inscrit</u>	TOTAL HT	TVA à 19.6%
1		700,00 € HT	450,00 € HT		
2		*	*		
3		*	*		
4					
5					
6					
7					
8					

**Indiquez le nom du pôle*

TOTAL HT =, 00 €

TVA à 19.6 % =, 00 €

TOTAL -A- TTC= , 00 €



B- La liste des avocats associés collaborateurs inscrits aux pôles de formation :

	NOM et Prénom de l'Avocat Collaborateur		* Pôle spécialisé supplémentaire <u>450,00 € HT/ inscrit</u>	TOTAL HT
1			450,00 € HT	
2			*	
3			*	
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				

**Indiquez le nom du pôle*

TOTAL HT =, 00 €
TVA à 19.6 %=, 00 €
TOTAL -B- TTC=	, 00 €



C- La somme totale des inscriptions aux pôles de formation

En plus des quatre jours de formation à laquelle l'inscription est obligatoire, les avocats collaborateurs ou associés qui désirent suivre des formations supplémentaires ont le choix de s'inscrire dans un pôle de formation (collaborateur) ou un pôle supplémentaire (associé) et de ne régler que la prestation hôtelière à hauteur 350.00€ HT (formation d'une journée) ou 700.00€ HT (séminaire)

Tout avocat peut en outre suivre, sans être inscrit à un pôle supplémentaire ou sans panacher les jours, une formation de un ou deux jours en ne réglant uniquement que 300 euros HT pour une journée ou 700 euros HT pour un séminaire.

TOTAL –A– (avocats associés inscrits) = 00 €

+

TOTAL –B– (avocats collaborateurs inscrits) = 00 €

=

TOTAUX (A + B) = 00 € TTC

Une facture vous sera adressée à réception du bulletin. Merci d'adresser votre paiement :

- Soit par chèque : À l'ordre d'**ALTA-JURIS INTERNATIONAL**
- Soit par virement bancaire: références bancaires suivantes

IBAN: FR76 1562 9026 1900 0210 0490 185 BIC: CMCIFR2A



III- ABONNEMENT 2012 AU SERVICE EN LIGNE « LEXISNEXIS JURISCLASSEUR »

La société LEXISNEXIS SA édite la documentation juridique professionnelle en ligne sur Internet « LEXISNEXIS JURISCLASSEUR »

Les conditions tarifaires suivantes font l'objet d'un contrat cadre conclut entre l'Association ALTA-JURIS INTERNATIONAL et LEXISNEXIS SA pour l'année 2012.

À cette fin, l'Association ALTA-JURIS INTERNATIONAL est tenue de régler des sommes très importantes par voie de prélèvement bancaire mensuel à compter du 1^{er} mars 2012. Par conséquent, nous vous saurions gré de respecter les engagements que le groupe a négocié pour votre cabinet.

À titre d'information, la société LEXISNEXIS SA a augmenté le tarif public de près de 9%. Néanmoins, le groupe bénéficie encore d'une remise importante par rapport au tarif public en vigueur.

Merci de déclarer au moins autant d'accès au service en ligne « LEXISNEXIS JURISCLASSEUR » que d'avocats (associés et collaborateurs).

Merci de reporter exactement le nombre d'avocats déclaré page 2. C'est sur cette base que vous serez facturés. Si vous n'avez pas reçu tous vos identifiants d'accès, contactez le siège.

Nombre d'avocats associés : +

Nombre d'avocats collaborateurs :

Nombre Total d'avocats =

= ou > Nombre Total d'accès =

TOTAL HT =, 00 €
TVA à 19.6 % =, 00 €
TOTAL – TTC =	, 00 €



MONTANT DES ABONNEMENTS LEXISNEXIS 2012

2012	NOUVEAU TARIF HT	TVA 19,6%	TARIF TTC
1 avocat	1 134,00 €	222,26 €	1 356,26 €
2 avocats	2 052,00 €	402,19 €	2 454,19 €
3 avocats	2 592,00 €	508,03 €	3 100,03 €
4 avocats	3 240,00 €	635,04 €	3 875,04 €
5 avocats	3 780,00 €	740,88 €	4 520,88 €
6 avocats	4 406,40 €	863,65 €	5 270,05 €
7 avocats	4 989,60 €	977,96 €	5 967,56 €
8 avocats	5 616,00 €	1 100,74 €	6 716,74 €
9 avocats	6 220,80 €	1 219,28 €	7 440,08 €
10 avocats	6 696,00 €	1 312,42 €	8 008,42 €
11 avocats et/ou plus	700,00 € par accès supplémentaire		



TOTAUX I + II _(A+B) + III = 00 €

Échéancier de paiement applicable à la somme totale due :

- Premier tiers : le 15 février 2012
- Second tiers : le 2 mai 2012
- Troisième tiers : le 1^{er} septembre 2012

Une facture vous sera adressée à réception du bulletin. Merci d'adresser votre paiement :

- Soit par **prélèvement** (réduction de 5% à déduire) : remplir l'autorisation de prélèvement.
- Soit par **chèque** : À l'ordre d'ALTA-JURIS INTERNATIONAL
- Soit par **virement** bancaire: références bancaires suivantes

IBAN: FR76 1562 9026 1900 0210 0490 185 BIC: CMCIFR2A

La signature au présent bulletin vaut adhésion aux conditions générales jointes à la présente.

Date : Le

Signature :